

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE L'AUDE

# COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n° 39/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

### RESILIATION ET RE-LOCATION DE LA LICENCE IV

L'an deux mille quatorze et le huit juillet à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**15 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

**4 procurations :** Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

**Secrétaire de séance :** Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de résiliation pour cause de non fréquentation du bail de licence de 4<sup>ème</sup> catégorie au 13 juin de Monsieur BLANZAT David (toujours en cours de période de gratuité jusqu'au 31 août 2014), nous avons signifié au notaire notre acceptation lui demandant de procéder à l'annulation de l'acte notarié n°331 du 18 mars 2014.

Il ajoute également qu'il a été sollicité par Messieurs Laurent MARQUIER et Jean-Marc METCHE, nouveaux loueurs des locaux commerciaux propriété de Monsieur Elian PUSSINI pour la location de notre licence IV à leur profit dans le but de l'exploiter dans leur nouvel établissement, « Chez Lolo & Couet » qu'ils souhaitent ouvrir pour le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour aider ce nouveau commerce dans son installation et l'accompagner au mieux pour la pérennisation de son activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la location de notre Licence IV à titre gratuit dans un premier temps pour une durée de six (6) mois, à moitié tarif pour les six (6) mois suivants, puis pour un loyer de 3000 € annuel à la suite.

### Le Conseil Municipal

**OUI** l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de location de la Licence IV avec la SAS « Chez Lolo & Couet » dont Monsieur Jean-Marc METCHE est détenteur du Permis d'exploitation n° 2014-00082/29CCI11/11 délivré le 09/07/2014 à NARBONNE :

- à titre gratuit pendant 6 mois du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 janvier 2015,

- à demi-tarif les 6 mois suivants du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2015 (125€/mois)
- puis à taux plein l'année suivante soit du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 soit 3000€ annuellement (250 €/mois).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture

De Narbonne, le 18/7/14 et de sa publication le 18/7/14



Claude CODORNIU

